



État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations

RAPPORT FINAL



**Division de la vérification et de l'évaluation
Novembre 2003**



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Introduction.....	1
Portée et méthodologie	1
I. Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Chapitre 6 – Statistique Canada – La gestion de la qualité des statistiques sur la santé (décembre 2002)	2
Introduction	2
Situation.....	2
II. Vérification de la conformité relativement à la Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie (juin 2002)	4
Introduction	4
Situation.....	4
III. Rapport sur l'Étude de la formation et du perfectionnement (mars 2002)	5
Introduction	5
Situation.....	5
IV. Vérification des services de sous-traitance (juin 2003)	6
Introduction	6
Situation.....	6
V. Vérification des processus administratifs des bureaux régionaux – Région des Prairies (décembre 2002).....	6
Introduction	6
Situation.....	6



Introduction

Le présent rapport vise à fournir au Comité de la vérification interne un résumé de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations comprises dans cinq rapports :

1. Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Chapitre 6 – Statistique Canada – La gestion de la qualité des statistiques sur la santé (décembre 2002)
2. Vérification de la conformité à l'égard de la Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie (juin 2002)
3. Rapport sur l'Étude de la formation et du perfectionnement (mars 2002)
4. Vérification des services de sous-traitance (juin 2003)
5. Vérification des processus administratifs du bureau régional – Région des Prairies (décembre 2002)

Il est du ressort de la Division de la vérification et de l'évaluation d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des recommandations comprises dans les rapports de vérification soumis au Comité de la vérification interne, ainsi que de celles figurant dans les notes de service à la direction. Cette pratique est conforme à la *Politique sur la vérification interne* et aux lignes directrices connexes du Conseil du Trésor. La Division fournit en outre au Comité des mises à jour concernant la situation des autres questions et recommandations liées à la vérification qui ont des répercussions sur Statistique Canada, comme celles comprises dans les rapports du Bureau du vérificateur général du Canada.

Portée et méthodologie

Le suivi a englobé la portée et la nature des mesures prises à l'égard de toutes les recommandations présentées dans les rapports de vérification. Il a consisté à passer en revue les rapports de vérification, à analyser les plans, à procéder à des entrevues au besoin et à analyser les mesures qui ont été prises. Le suivi comprend en outre l'examen des mesures prises pour résoudre les enjeux énoncés dans les notes de service à la direction. Les résultats figurent dans les sections suivantes du présent rapport.



I. Rapport de la vérificatrice générale du Canada – Chapitre 6 – Statistique Canada – La gestion de la qualité des statistiques sur la santé (décembre 2002)

Introduction

Le chapitre 6 – *La gestion de la qualité des statistiques sur la santé* comprenait six recommandations à l'intention de Statistique Canada. La Division de la vérification et de l'évaluation (DVÉ) a coordonné la préparation d'un plan d'action de la direction et en assure le suivi.

Situation

Recommandation	Situation du suivi
<p><u>Recommandation 1 :</u></p> <p>6.34 Recommandation. Statistique Canada devrait incorporer de la documentation et du matériel de référence plus appropriés pour assurer une documentation plus complète des résultats de ses systèmes et pratiques en matière de qualité des données dans le rapport de l'examen biennal et dans le rapport de l'examen quadriennal de programme.</p>	<p>Situation : Incomplet – suivi additionnel requis</p> <p>Au nom du Comité des méthodes et des normes (CMN), le Secrétariat de la qualité et la Division de la planification intégrée (DPI) ont passé en revue le RPB et le RPQ, afin de déterminer dans quelle mesure ils respectaient le cadre d'assurance de la qualité du Bureau. La DPI réévalue ses lignes directrices et les autres mesures qu'elle pourrait prendre pour améliorer les rapports sur la qualité des données.</p> <p>La Division de la statistique de la santé (DSS) tente d'améliorer la documentation et les références comprises dans son rapport de programme biennal, qui est en voie de production.</p>
<p><u>Recommandation 2 :</u></p> <p>6.41 Recommandation. Statistique Canada devrait continuer de collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer la qualité des bases de données renfermant des statistiques sur la santé.</p>	<p>Situation : Complet – aucun autre suivi requis</p> <p>La DVÉ a passé en revue la documentation qui montre que la DSS continue de collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer la qualité des bases de données de statistiques sur la santé.</p>
<p><u>Recommandation 3 :</u></p> <p>6.59 Recommandation. Statistique Canada devrait s'assurer que l'information sur la qualité des données des programmes de santé comprise dans la base de métadonnées intégrées est complète.</p>	<p>Situation : Incomplet – suivi additionnel requis</p> <p>La DSS a entrepris un processus, afin que les données de la BMDI soient mises et maintenues à jour. Un coordonnateur pour la Division a été nommé et la date d'achèvement prévue est mars 2004.</p>



État d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations

<p><u>Recommandation 4 :</u></p> <p>6.65 Recommandation. Statistique Canada devrait procéder à une détermination périodique officielle de la qualité des données sur la morbidité hospitalière reçues de l'Institut canadien d'information sur la santé.</p>	<p>Situation : Incomplet – suivi additionnel requis</p> <p>La Division de la statistique de la santé et l'ICIS ont convenu des exigences relatives à la qualité des données et ont établi un processus de rétroaction et de consultation.</p>
<p><u>Recommandation 5 :</u></p> <p>6.71 Recommandation. Statistique Canada et Santé Canada devraient surveiller méthodiquement les exigences de leur accord de contribution respectif visant le Programme de contribution pour l'information sur la santé et assurer le respect de ces exigences.</p>	<p>Situation : Incomplet – suivi additionnel requis</p> <p>La DVÉ a assuré le suivi de la plupart des aspects des exigences et a déterminé les domaines d'amélioration de la présentation à venir au CT destinée à obtenir du financement permanent. La DPPO et la DSS ont participé à ce processus. Les exigences de contrôle du rendement sont toujours en suspens et seront évaluées au moyen d'un rapport d'évaluation indépendant devant être produit en décembre 2003 par l'ICIS.</p>
<p><u>Recommandation 6 :</u></p> <p>6.76 Recommandation. Statistique Canada devrait inclure, dans son rapport sur le rendement, de l'information sur les principaux résultats obtenus dans le contexte de ses activités relatives aux statistiques sur la santé, y compris les travaux effectués en vertu de l'initiative du Carnet de route de l'information sur la santé.</p>	<p>Situation : Complet – aucun autre suivi requis</p> <p>Dans sa réponse, Statistique Canada a indiqué qu'il fournirait les données au besoin. Le dernier Rapport sur le rendement de Statistique Canada pour l'exercice se terminant en mars 2003 comprend des données liées à la santé dans ses résultats clés.</p>



II. Vérification de la conformité à l'égard de la Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie (juin 2002)

Introduction

Le rapport découlant de la vérification de la conformité à l'égard de la Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie a été approuvé par le Comité de la vérification interne, le 4 septembre 2002. Le rapport comprenait trois recommandations ainsi qu'un plan d'action.

Situation

Recommandation	Situation du suivi
<p><u>Recommandation 1 :</u></p> <p>Que le Comité des méthodes et des normes détermine des façons de fournir de l'information, de faire de la promotion et d'assurer le soutien de la mise en oeuvre de la politique, et qu'il fasse intervenir la BMDI comme outil clé à cet égard.</p>	<p>Situation : Complet – aucun autre suivi requis</p> <p>Des mesures ont été prises et des plans sont en place pour continuer d'appuyer la mise en oeuvre de la politique, y compris la BMDI.</p>
<p><u>Recommandation 2 :</u></p> <p>Que les directeurs de secteurs de programme statistique surveillent le niveau de conformité, selon les responsabilités qui leur sont attribuées en vertu de la politique, et qu'ils rendent compte de leur rendement, dans le cadre des examens biennaux et quadriennaux de programme; et que le Comité des méthodes et des normes évalue la qualité de ces rapports.</p>	<p>Situation : Incomplet – suivi additionnel requis</p> <p>Au nom du Comité des méthodes et des normes (CMN), la Division des normes a procédé à une analyse qualitative de la BMDI, en mars 2003, et continue de la mettre à jour jusqu'à ce que des ressources soient disponibles pour une autre analyse. Les résultats sont disponibles par division, procurent aux directeurs des mécanismes pour vérifier leur niveau de conformité.</p>
<p><u>Recommandation 3 :</u></p> <p>Dans les secteurs de programme où l'application de la politique pose davantage de défis, que les divisions consultent la Direction de la méthodologie, afin qu'elle assure l'interprétation de la politique dans leur contexte. Le Comité des méthodes et des normes peut fournir des conseils additionnels au besoin.</p>	<p>Situation : Incomplet – suivi additionnel requis</p> <p>Le Système de comptabilité nationale (SCN) a été inclus dans le plan d'action de la direction, étant donné qu'il s'agit d'un domaine où la mise en oeuvre pose des problèmes. Une approche a été mise au point récemment, à partir d'une ébauche de document faisant état de l'architecture du SCN, du RONC du FMI d'octobre 2003 et d'une présentation préparée pour le Conseil national de la statistique, en octobre 2003. Les responsables du SCN et de la Division des normes ont convenu d'une approche, ainsi que de la date cible de février 2004 pour l'ajout de métadonnées dans la BMDI.</p> <p>La Direction de la méthodologie (par l'entremise du Secrétariat de la qualité et des divers méthodologistes travaillant aux projets) assure l'interprétation de la politique pour les divisions.</p>

III. Rapport sur l'Étude de la formation et du perfectionnement (mars 2002)

Introduction

Le rapport de vérification sur l'Étude de la formation et du perfectionnement a été approuvé par le Comité de la vérification interne, le 10 juillet 2002. Le rapport comprenait quatre recommandations. Un plan d'action découlant de cette vérification a été inclus dans le rapport.

Situation

Recommandation	Situation du suivi
<p><u>Recommandation 1 :</u></p> <p>Que la haute direction encourage les divisions qui ne le font pas déjà à planifier et à soutenir la formation afin que la gestion de la formation des employés fasse l'objet d'une démarche plus stratégique et mieux coordonnée.</p>	<p>Situation : Complet – aucun autre suivi requis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats du Sondage d'opinion auprès des employés ont fait l'objet d'un examen plus approfondi, en vue d'établir un lien entre la satisfaction des employés et la formation. • On a recueilli de plus amples renseignements au niveau des divisions. • On a créé un réseau de « champions des divisions », qui met en œuvre un processus en vue d'élaborer des plans d'apprentissage individuels, conformément à la <i>politique pour l'apprentissage dans la fonction publique</i>.
<p><u>Recommandation 2 :</u></p> <p>En ce qui concerne les nouveaux cours ou programmes de formation, que les concepteurs y intègrent des mesures permettant d'évaluer l'apprentissage et le comportement (rendement).</p>	<p>Situation : Complet – aucun autre suivi requis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de la formation et du perfectionnement a créé un groupe de travail, afin de passer en revue les pratiques courantes relatives à l'évaluation de la formation et d'élaborer un plan d'action. • Les résultats ont été présentés au Comité de perfectionnement des ressources humaines, le 7 mai 2003. • Le Comité a approuvé un plan d'évaluation axé sur certains cours et a en outre demandé qu'une évaluation axée sur les résultats soit envisagée.
<p><u>Recommandation 3 :</u></p> <p>En ce qui concerne les cours actuels, qu'on établisse un plan pour examiner des moyens d'intégrer des mesures d'évaluation de l'apprentissage et du comportement (rendement).</p>	
<p><u>Recommandation 4 :</u></p> <p>Que toute enquête auprès des utilisateurs effectuée dans le cadre du renouvellement du système Global comprenne des consultations avec les administrateurs des programmes de formation et les gestionnaires des divisions afin de faire en sorte que les capacités du système répondent mieux à leurs besoins de planification, de gestion et d'information.</p>	<p>Situation : Essentiellement complet – aucun autre suivi requis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remaniement du système Global devrait prendre fin en avril 2005.



IV. Vérification des services de sous-traitance (juin 2003)

Introduction

Le rapport découlant de la vérification des services de sous-traitance a été approuvé par le Comité de la vérification interne, le 16 juin 2003. Le rapport comprenait une recommandation. Un plan d'action découlant de cette vérification a été inclus dans le rapport.

Situation

Recommandation	Situation du suivi
<u>Recommandation 1 :</u> Contrats de services à fournisseur unique d'une valeur inférieure à 5 000 \$ Le Bureau modifie ses pratiques internes de contrôle de manière à permettre au chef, SSMC, d'être responsable de la gestion des contrats de services à fournisseur unique d'une valeur inférieure à 5 000 \$.	Situation : Complet – aucun autre suivi requis Le contrôle des contrats de services à fournisseur unique d'une valeur inférieure à 5 000 \$ relève du chef, SMC.

La mise en œuvre des recommandations comprises dans la note de service à la direction est jugée satisfaisante, et aucun autre suivi n'est nécessaire.

V. Vérification des processus administratifs du bureau régional – Région des Prairies (décembre 2002)

Introduction

Le rapport de vérification des processus administratifs du bureau régional – Région des Prairies a été approuvé par le Comité de la vérification interne, le 26 mars 2003. Le rapport ne comprenait pas de recommandations, mais le bureau régional des Prairies a entrepris la mise en œuvre de toutes les recommandations figurant dans la note de service à la direction.

Situation

L'examen de suivi a permis de déterminer que des mesures ont été prises pour mettre en œuvre la plupart des recommandations comprises dans la note de service à la direction. En ce qui a trait aux éléments qui restent, pour lesquels les travaux ne sont pas terminés, la DVÉ continuera d'assurer un contrôle.

